

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 14 mars 2011 à 19 h 30.

L'avis de convocation de cette séance a dûment été signifié à chacun des membres du conseil le 11 mars 2011, conformément aux dispositions de l'article 153, 2^e alinéa, du Code municipal du Québec (*L.R.Q., chapitre C-27.1*).

Présents : M. Jocelyn Gravel, maire
M^{me} Annie Poitras, conseillère
M^{me} Liette Lapointe, conseillère
M. Gilles Côté, conseiller
M. Gilles Laplante, conseiller

Absente : M^{me} Claire Lapierre, conseillère

Sont également présents :
M^{me} Francine Bédard, directrice générale adjointe (greffe)
M. Pierre Mercier, directeur général

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Prière
3. Projet de règlement relatif à l'adoption du plan d'urbanisme révisé de la municipalité
4. Période de questions
5. Levée de la séance

1.- Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, M. Jocelyn Gravel.

2.- Prière

La séance débute par la prière.

3.- Projet de règlement - Adoption du plan d'urbanisme révisé de la municipalité

Lecture du projet de règlement

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la municipalité de Chertsey a été adopté en février 1992;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie a été adopté en septembre 2009;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite remplacer son plan d'urbanisme actuellement en vigueur en vue, d'une part, de le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et, d'autre part, d'y traduire des stratégies de développement plus appropriées aux changements des réalités sociales, économiques et environnementales de la municipalité;

ATTENDU le document *Vision stratégique de développement de la municipalité de Chertsey*, document préparatoire au plan d'urbanisme, adopté par le conseil municipal en février 2011, lequel contient une analyse de l'organisation spatiale, un bilan des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la municipalité de Chertsey, ainsi qu'une lecture des principaux enjeux, orientations de développement et priorités d'action de la municipalité;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 21 février 2011;

ATTENDU QU' une assemblée de consultation publique sera tenue le 4 avril 2011.

POUR CES MOTIFS,

2011-060 il est proposé par M^{me} Annie Poitras, appuyé par M. Marc Morin et résolu unanimement que le conseil accepte, tel que présenté, le projet de règlement relatif à l'adoption du plan d'urbanisme révisé de la municipalité.

4.- Période de questions

Un (1) citoyen assiste à cette séance.

5.- Levée de la séance

2011-061 Il est proposé par M. Marc Morin, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la séance soit levée à 19 h 35.

Directrice générale adjointe (greffe)

Maire